

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86
Quorum 77
Votants 85
Suffrages exprimés : 85

DATE DE CONVOCATION

21 juillet 2020

DATE D’AFFICHAGE

22 juillet 2020

Séance du 29 juillet 2020

N°200729-15

L’an deux mil vingt, le 29 juillet à 18h40, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle Daniel Pierre, sise à Cany-Barville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Cathy BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Philippe CABIN, Philippe CARREIN, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Philippe DUFOUR, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, David LAMBION, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Martine LE PAIH, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Robert ROUSSEL, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Emmanuel BOUST a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Jean-François BUREL a donné pouvoir à Isabelle COMONT
Bertrand CARPENTIER a donné pouvoir à Xavier BATUT
Raphaël DISTANTE a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Pascal LARGILLET a donné pouvoir à Nicole GIBOURDEL
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY
Eric SIMON a donné pouvoir à Franck FOIRET

Etait absent représenté par son suppléant :

Gérard COLIN représenté par Yves GREGOIRE

Etait absent :

Patrice FAUCON

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre BAZIN a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

Election des délégués au Syndicat Départemental d’Energie de la Seine-Maritime
N°15

Vu ensemble les articles L.2122-7 et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2020 portant sur la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime,

Considérant qu'en application de l'article 5 desdits statuts, chaque communauté de communes membre désigne autant de délégués et de suppléants qu'elle compte elle-même de communes membres,

Considérant que la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre compte 62 communes membres,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de 62 délégués titulaires et 62 délégués suppléants,

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations des délégués au sein du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime,**
- **a élu les délégués titulaires et suppléants suivants au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime :**

Commune	Membres titulaires	Membres suppléants
ANCOURTEVILLE SUR HERICOURT	M. Mathieu TERRIER	M. Arnaud LEROUX
ANGIENS	M. Alain COUROYER	M. Gilbert BLANQUET
ANGLESQUEVILLE LA BRAS LONG	M. Bruno NAZE	M. Ludovic OLIVIER
AUBERVILLE LA MANUEL	Mme Maryvonne SCHILD	Mme Carole GEORGES
AUTIGNY	M. Gilles LEFEBVRE	M. Olivier MATEUF
BERTHEAUVILLE	Mme Véronique IZABELLE	Mme Fabienne VASSEUR
BERTREVILLE	Mme Sophie MAUBANC	M. Enrick DE BRABANDÈRE
BEUZEVILLE LA GUERARD	M. Luc BRÉANT	M. Thierry BARAY
BLOSSEVILLE SUR MER	M. Alain GAILLANDRE	M. Pascal VANIER
BOSVILLE	M. Patrice HOYÉ	M. Ludovic SOREL
BOURVILLE	M. Régis BACHELET	M. Didier BOULLARD
BRAMETOT	M. Jean-François ALIGNY	M. Henri VANDEWOORT
BUTOT VENESVILLE	M. Didier MUSTEL	M. Franck DUPAS

CAILLEVILLE	M. Pierre-Luc BILLIEZ	M. Joël FARCY
CANOUVILLE	Mme Annie DUMENIL	M. Claude GALLAND
CANY-BARVILLE	M. Pierre-Yves JEGAT	M. Patrick TREANDA
CLASVILLE	M. Pascal BAILLET	Mme Aurore JOLLY
CLEUVILLE	M. Laurent APPERCELLE	M. Philippe PESQUET
CRASVILLE LA MALLET	M. Eric SIMON	M. Vincent HEDOUIN
CRASVILLE LA ROQUEFORT	M. Didier BOURDIN	M. Jean-Paul BEUVIN
CRINETOT LE MAUCONDUIT	M. Jean-Claude BEUZELIN	M. Olivier DEFRANCE
DROSAY	M. Guillaume BUREL	M. Gilles LARGILLET
ERMENOUVILLE	M. Daniel SEIGNEUR	M. Denis GUEDIN
FONTAINE LE DUN	M. Philippe ETIENNE	M. Pascal BAILLEUL
GRAINVILLE LA TEINTURIERE	M. René VIMONT	Mme Christine CHANGEUX
GUEUTTEVILLE LES GRES	M. Guillaume FERON	M. David LAMBION
HAUTOT L'AUVRAY	M. Didier PEULVEY	M. Sébastien ROBERT
HEBERVILLE	M. Stéphane FOLLIN	M. Pierre VIGNERON
HOUDETOT	M. Jean-Paul RENAUX	Mme Chantal PLUCIENNIK
INGOUVILLE SUR MER	M. Jean-Claude DUBOC	M. Hugues RIDEL
LA CHAPELLE SUR DUN	Mme Catherine BAUDOIN-BERTIN	M. Christophe DUBOSC
LA GAILLARDE	M. Jérôme LHEUREUX	M. Luc CLAEYSSENS
LE BOURG DUN	M. Philippe DUFOUR	M. Philippe LECLERC
LE HANOUARD	M. Jacques LEBALLEUR	M. Stéphane HAUTOT
LE MESNIL DURDENT	M. Bertrand CARPENTIER	Mme Christine DIOLOGENT
MALLEVILLE LES GRES	M. Jean-Louis CHAUVENSY	M. Bruno COULON
MANNEVILLE ES PLAINS	M. Serge SCORNET	M. Gérard FOUCHÉ
NEVILLE	M. André-Pierre BOURDON	M. Fabrice MAHU
NORMANVILLE	M. Laurent GODEFROY	Mme Isabelle SERF
OCQUEVILLE	M. Jean-Robert LANCHON	Mme Stéphanie COCATRIX
OHERVILLE	M. Hervé JOLLY	M. Michel CLATOT
OUAINVILLE	M. Bruno THUNE	M. Cyril VITIS
OURVILLE EN CAUX	M. Jérôme DOUILLET	Mme Odile COUROYER
PALUEL	M. Didier GASTON	M. Hubert LEFEBVRE
PLEINE SEVE	Mme Béatrice LEROND	M. Bruno QUEVILLY
SAINT AUBIN SUR MER	M. Joël DESCHAMPS	M. Philippe LENDORMI
SAINT MARTIN AUX BUNEAUX	M. Pierre BAZIN	M. Michel AGNERAY

SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Sébastien WATIN	M. Jérôme DESMARAIS
SAINT PIERRE LE VIGER	M. Daniel LEGROS	Mme Carole PESQUET
SAINT RIQUIER ES PLAINS	M. Patrick VICTOR	M. Antoine GODEFROY
SAINT SYLVAIN	M. Philippe MOY	M. Alain MONTIZON
SAINT VAAST DIEPPEDALLE	Mme Odile GRENET	M. Sylvain MONNIER
SAINTE COLOMBE	M. Yves GRENET	M. Dominique MABIRE
SASSEVILLE	M. Rémi HEROUARD	M. Abilio TEIXEIRA DE OLIVEIRA
SOMMESNIL	M. LECROQ Antoine	M. Mathieu CAYRE
SOTTEVILLE SUR MER	M. Pierre GAY	M. Baptiste COGNIN
THIOUVILLE	M. David ANQUETIL	Mme Gaëlle LECLERC
VEAUVILLE LESQUELLES	M. Gérard COLIN	M. Yves GREGOIRE
VEULES LES ROSES	Mme Céline CARTENET	Mme Hélène CHARLENT
VEULETTES SUR MER	Mme Françoise GUILLOT	M. Jean-Luc BIDAUD
VINNEMERVILLE	M. Daniel GEORGES	M. Raymond SOUDRY
VITTEFLEUR	M. Franck FOIRET	M. Michel LECOMPTE

- a élu M. André-Pierre BOURDON comme représentant au sein de la commission consultative paritaire.

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20200729-200729-15-DE
Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 15... - Séance du 29/07/20 est exécutoire.
Date de réception en Sous-Préfecture : 06/08/20
Date de publication : 06/08/20 Le Président,

Jérôme LHEUREUX

